



Seysses, le 19 Août 2019



FRANCOIS Nicolas
CAILLET Manuel
Membres de la Commission d'Habillement
Secrétaire Généraux Adjoints
Syndicat Pénitentiaire des Surveillants
spsnongrades@hotmail.com

À

Monsieur BREDIN Stéphane
Directeur de l'Administration Pénitentiaire
Ministère de la Justice
13, Place Vendôme
75042 PARIS cedex 01

Objet : Demande de recentrage/requalification des axes de travail en Commission d'Habillement.

Monsieur le Directeur,

Le 27 Juin dernier, le SPS prenait part pour la première fois à la commission d'habillement et à cette occasion, le SPS a régulièrement interrogé les membres de cette instance pour mieux appréhender l'Ordre du Jour préalablement établi.

En tant que représentants SPS nous avons donc fait preuve d'adaptabilité en offrant des propositions et des avis sur les diverses thématiques et c'est sur le premier point de l'Ordre du Jour qui était : « *Finalisation de la tenue EJ* » que nous étions dans un inconfort d'appréciation.

En effet, depuis mars 2019, la circulaire E.S.P est validée. Par ce projet réunissant des agents pénitentiaires dans un cadre spécifique aux missions souvent croisées ; le SPS s'est donc étonné de la nécessité de valider simplement et seulement une tenue pour les seuls agents E.J. De notre point de vue, il aurait été bien plus pertinent d'examiner et d'étudier l'élaboration d'une tenue d'uniforme compatible à l'ensemble des agents qui composeront les E.S.P, à savoir les E.J., U.H., E.N.T., E.L.S.P.

Pour cette raison, le S.P.S vous demande de faire ouvrir les débats et la réflexion sur une dotation d'effet d'uniforme généralisée ou dédiée à l'ensemble des agents qui composeront les E.S.P et non spécifique aux E.J. Il est d'ailleurs fort probable qu'en finalité les besoins vestimentaires E.S.P seront très rapprochant voir strictement identiques de ceux actuellement en projet pour les E.J.

Mais vous pouvez ainsi comprendre que l'ajustage des axes de réflexion va certainement conduire à écarter aussi certains éléments de la tenue, comme par exemple : le bandeau de poitrine estampillé exclusivement « Extraction Judiciaire » et qui pourrait simplement se transformer légitimement en « Equipe Sécurité Pénitentiaire ». En effet, quel intérêt de sigler et donc différencier un agent réalisant des escortes de détenus sur la voie publique en fonction de sa provenance, établissement ou base P.R.E.J, si ce n'est de le cibler ?

De plus, le risque encouru avec la diversification des bandeaux de poitrine sera de créer une difficulté d'identification au regard des citoyens.

Nous vous demandons donc de bien vouloir donner vos instructions pour un recentrage des débats autour de la tenue E.S.P dès la prochaine Commission d'Habillement qui devrait se tenir en septembre.

Ne doutant pas de votre attention, nous vous prions, Monsieur le Directeur, de bien vouloir recevoir l'assurance de notre engagement.

Pour le bureau Central National,
Membres de la Commission d'Habillement

Nicolas FRANCOIS



Manu CAILLET

